

**REPUBLIQUE FRANCAISE**Département  
de la Haute-SavoieArrondissement de  
Saint-Julien-en-Genevois**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 2024.014** Séance du **VINGT-NEUF JANVIER DEUX MILLE VINGT-QUATRE**  
Date de la convocation : Mardi 23 janvier 2024  
Président de séance : M. Patrick ANTOINE  
Secrétaire de séance : M. Michel COLLOT  
Quorum : 14

24 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, LAMBELET, FRIES CHATAGNAT, MOUCHET, JOURNE, BARBERIS, JOLIVET, PARRET, GAUD-DAVIET PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, ALPSTEG, REAL-LAFFRIQUE, BREGEGERE, ROGUET, MARTINEZ, PAILLASSON, RICHARD

2 pouvoirs :

Maurice BERTRAND à Anne-Lise VOUTAY-MERMET, Patrick SILLARD à Michel COLLOT

1 absent :

M. RIBOURDOUILLE

***OBJET : Budget principal – Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget de l'exercice 2024***

Dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2024 et en application de l'article L612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a autorisé, par délibération n° 2023-130 du 18/12/2023, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023, hors reports et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette possibilité présente un réel intérêt pour la commune et pour ses créanciers, car elle permet à la collectivité de continuer à honorer ses engagements financiers pendant la période qui précède le vote du budget primitif.

Or, Madame la Sous-Préfète de Haute-Savoie a soulevé auprès de la Commune, par son courrier reçu en mairie le 24/01/2024, une erreur matérielle portant sur la base de calcul des dépenses réelles d'investissement prévues au BP 2023, hors reports et hors dette.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer à nouveau, tenant compte des montants corrigés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

**ARTICLE UNIQUE :** **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, jusqu'à l'approbation du Budget Primitif 2024, les dépenses d'investissement concernées, selon de détail comme suit :

2024.014

Nature	Libellé nature	Crédits votés en 2023 (BP+BS+DM) hors RAR	REPARTITION Quarts des crédits
10226	Taxe d'aménagement	50 000.00 €	12 500.00 €
<b>Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>		<b>50 000.00 €</b>	<b>12 500.00 €</b>
202	Frais d'urbanisme	80 000.00 €	20 000.00 €
2031	Frais d'études	2 126 911.00 €	531 727.75 €
2033	Frais insertion	12 000.00 €	3 000.00 €
2051	Concessions, droits similaires	25 260.00 €	6 315.00 €
<b>Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles</b>		<b>2 244 171.00 €</b>	<b>561 042.75 €</b>
2041582	Subventions d'équipement autres groupements	105 470.00 €	26 367.50 €
2046	Attributions de compensation d'investissement	2 500.00 €	625.00 €
<b>Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées (sauf opérations)</b>		<b>107 970.00 €</b>	<b>26 992.50 €</b>
2111	Terrains nus	1 444 600.00 €	361 150.00 €
2112	Terrains de voirie	352 602.00 €	88 150.50 €
2115	Terrains bâtis	2 491 000.00 €	622 750.00 €
2116	Cimetière	25 000.00 €	6 250.00 €
2128	Autres agencements et aménagements	66 241.00 €	16 560.25 €
21312	Constructions Bâtiments publics - Bâtiments scolaires	175 867.20 €	43 966.80 €
21318	Constructions - Autres bâtiments publics	37 921.60 €	9 480.40 €
21351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics	127 000.00 €	31 750.00 €
2138	Constructions - Autres constructions	66 127.00 €	16 531.75 €
2152	Installations, matériel et outillage techniques - Installations de voirie	695 014.06 €	173 753.52 €
21534	Réseaux divers - Réseaux d'électrification	65 000.00 €	16 250.00 €
21538	Réseaux divers - Autres réseaux	200 000.00 €	50 000.00 €
21568	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	43 000.00 €	10 750.00 €
215731	Matériel roulant	40 000.00 €	10 000.00 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	5231.69 €	1 307.92 €
21828	Autres matériels de transport	104 029.54 €	26 007.39 €
21831	Matériel informatique scolaire	41 400.00 €	10 350.00 €
21838	Autre matériel informatique	66 000.00 €	16 500.00 €
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	28 040.00 €	7 010.00 €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	82 746.00 €	20 686.50 €
2185	Matériel de téléphonie	14 220.00 €	3 555.00 €
2188	Autres	262 284.91 €	65 571.23 €
<b>Chapitre 21 : Immobilisations corporelles (sauf opérations)</b>		<b>6 433 325.00 €</b>	<b>1 608 331.25 €</b>
2312	Agencements et aménagements de terrains	1 512 000.00 €	378 000.00 €
2313	Constructions	6 381 484.81 €	1 595 371.20 €
<b>Chapitre 23 : Immobilisations en cours (sauf opérations)</b>		<b>7 893 484.81 €</b>	<b>1 973 371.20 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>16 728 950.81 €</b>	<b>4 182 237.70 €</b>

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance  
Michel COLLOT

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 05 février 2024  
Le Maire

Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 09/02/2024

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.